

HOLY-DIS
Société anonyme au capital de 501.342 euros
Siège social : 14-30, rue de Mantes, 92700 Colombes
348 366 535 R.C.S. Nanterre

Rapport de gestion du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale du 17 décembre 2015

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015, d'une durée de douze mois.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Activité de notre Société

L'exercice social de notre Société, clos le 30 juin 2015, d'une durée de douze mois, a été marqué par une légère diminution de notre activité (diminution du chiffre d'affaires de 2.53 %) et une diminution de notre rentabilité : l'EBE est passé de 17.10 % à 14.4 % du chiffre d'affaires de l'exercice. Cette évolution est liée à la stratégie de gestion de la société en termes de recentrage d'activité et de migration vers des modes de ventes en mode SaaS entre 2012 et 2015, de poursuite de la stratégie d'investissement sur ressources propres en dehors de tout recours à des ressources externes en capitaux ou en dettes (R&D interne activée et amortie).

Le chiffre d'affaires reflète la tenue de notre part de marché "verticale" historique aussi bien en planification optimisée full Web qu'en gestion de temps et en planification optimisée "ligne Windows", la progression de 5,68% de nos maintenances ainsi que de la distribution de produits en mode SaaS démontre une réelle croissance de fond de notre part de marché en termes de nombre de clients.

Notre rentabilité d'exploitation en terme de valeur ajoutée (80% du chiffre d'affaires), continue à refléter notre stratégie très active d'investissement de la quasi-totalité des ressources dégagées par l'exploitation dans une politique d'innovation technologique destinée à consolider et à augmenter à terme notre leadership fonctionnel et technologique dans le domaine de la planification optimisée des RH en milieu hyper-



contraint (qui est notre cœur de métier) ainsi que dans le domaine de la gestion du temps de travail.

Le chiffre d'affaires net de notre Société s'élève au 30 juin 2015 à 5.601.086 € contre 5.746.667 € au 30 juin 2014.

Les résultats de l'exercice sont les suivants:

- un résultat d'exploitation bénéficiaire de 373.059 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 563.159 € au 30 juin 2014,
- un résultat financier bénéficiaire de 30.577 € contre un résultat bénéficiaire de 9.599 € au 30 juin 2014;
- un résultat courant avant impôts de 403.636 € contre 572.758 € au 30 juin 2014;
- un résultat exceptionnel bénéficiaire de 8.467 € contre un résultat exceptionnel déficitaire de (111.885) € au 30 juin 2014.
- le résultat net ressort bénéficiaire de 400.190 € contre 460.873 € au 30 juin 2014.

Au 30 juin 2015, le total général du bilan de la Société s'élevait à 4.983.850 € contre 4.384.640 € au 30 juin 2014.

Evolution des affaires (art L.225-100 du Code de commerce)

La société a bénéficié d'une avance de trésorerie d'un montant de 260.000€ accordée par sa société mère Holy-Dis SAS à compter du 30 janvier 2012 portant intérêt au taux de 4% l'an. Un remboursement de 96.500 € est intervenu durant l'exercice. Le solde restant à rembourser au 30 juin 2015 est de 92.500 €. La société Holy-Dis SA a souscrit en 2011 et 2012 deux contrats d'assurance prospection auprès de la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur. Les zones géographiques garanties comprennent l'Espagne et le Brésil. Coface gère, pour le compte et avec la garantie de l'Etat, des garanties publiques pour soutenir les exportations et les investissements réalisés par Holy-Dis. Au global, 219 K€ ont été attribués à la société, dont 122 K€ sur l'exercice.

La société ne recourt à aucune mobilisation de créance ou relais de trésorerie à court terme.

Le rapport entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement est maîtrisé et optimisé au profit de la trésorerie structurelle de la société et de la consolidation de ses fonds propres.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des capitaux propres et des dettes :

	30/06/2014	30/06/2015
Capitaux propres	738.885 €	1.139.074 €
Dettes	3.476.020 €	3.694.776 €

DETAILS

Nature des dettes	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2015
Emprunts & dettes financières	286.785 €	312.554 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	68.550 €	63.316 €
Fournisseurs et comptes rattachés	403.978 €	542.431 €
Dettes fiscales et sociales	1.259.782 €	1.220.054 €
Autres dettes	57.344 €	27.874 €
Produits constatés d'avance	1.399.580 €	1.528.546 €
TOTAL	3.476.020 €	3.694.776 €

Nos dettes reflètent la parfaite maîtrise de nos comptes fournisseurs (et donc de nos achats) ou sociaux (donc de nos coûts RH).

Endettement (art. L.225-100 al3 du Code de commerce)

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du «taux d'endettement», (rapport entre emprunts et dettes assimilées et ressources propres).

	30/06/2014	30/06/2015
Capitaux propres	738.885 €	1.139.074 €
Emprunts et dettes	286.785 €	312.554 €
Taux d'endettement	38.8%	27.44%

Délai de Paiement fournisseur

En moyenne la société Holy-Dis règle ses fournisseurs à 48 jours¹ de la date de facturation.

Les dettes fournisseurs au 30/06/2015 se répartissent comme suit :

	30/06/2014	30/06/2015
Factures fournisseurs à moins de un mois de la date de facturation	96.290 €	127.323 €
Factures fournisseurs à plus d'un mois et moins de trois mois de la date de facturation	2.149 €	74.050 €
Factures fournisseurs à plus de trois mois et moins de six mois de la date de facturation	361 €	
Factures fournisseurs à plus de six mois et moins d'un an de la date de facturation		735
Factures fournisseurs à plus d'un an de la date de facturation	222.695 €	222.873
TOTAL	321.495 €	424.981 €

¹ Ce calcul ne prend pas en compte la dette de 222 695 € envers une SSII car celle-ci fait l'objet d'un litige en cours depuis 2006. La formule suivante a été utilisée : $((424\ 981 - 222\ 695) / (1\ 478\ 934 + 39\ 393)) * 365$.

Autres faits marquants de l'exercice

Au cours de cet exercice la société a signé un protocole transactionnel sur un litige fournisseur qui était en cours depuis 2006, cette transaction clôturant le litige en cours avec la SSII mentionné dans le NB sur le calcul de la durée moyenne de règlement fournisseur. Le règlement de ce litige n'a pas eu d'impact sur les comptes de l'exercice. La société dispose d'une filiale, Holy-Dis S.a. située à Charleroi (Belgique), qui maintient une présence commerciale active ainsi qu'une veille concurrentielle et technologique sur un marché fréquemment approché par des concurrents américains ou d'Europe du Nord avec une très forte demande technologique et fonctionnelle sur les produits d'optimisation.

Cette filiale bénéficie de la demande qui s'oriente vers nos nouveaux produits "full Web" ou SaaS.

Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Les coûts salariaux et sociaux d'ingénieurs et de spécialistes de haut niveau sont toujours très élevés et inadaptés pour une société de notre taille, compte tenu des temps de travail légaux français comparativement à nos concurrents occidentaux américains ou autres et compte tenu de marchés très concurrentiels.

Compte tenu de l'état d'avancement et de la maîtrise interne de nos produits et technologies, la société ne recourt plus à des sous-traitances de développement.

Recherche et Développement

Notre société, dont l'activité porte essentiellement sur le développement, continue de concentrer ses efforts de recherche sur les projets liés à l'amélioration permanente de son expertise reconnue en matière de gestion et de planification optimisée des ressources humaines.

Un montant de 380.455 € a été porté en immobilisation dans la catégorie du développement. Le total des investissements de R&D réalisés sur l'exercice s'élève ainsi à 395.614 €. En parallèle, la charge d'amortissements sur les immobilisations incorporelles comptabilisée sur l'exercice s'élève à 460.388 €. Ces investissements ne sont malheureusement pas éligibles au titre du Crédit d'Impôt Recherche malgré la demande faite en cours de l'exercice stricto sensu².

Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

² Les activités retenues dans l'assiette du CIR correspondent à la définition internationale des travaux de R&D qui a été établie par le Manuel de Frascati dans le cadre de l'OCDE. Pour être éligible au titre du CIR, la création ou l'amélioration d'un produit, d'un procédé, d'un processus, d'un programme ou d'un équipement doit présenter une originalité ou une amélioration substantielle ne résultant pas d'une simple utilisation de l'état des techniques existantes.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société se développe et supporte, grâce à l'export et à la modernisation de ses modes de vente, un environnement de frilosité économique globale et de lenteur de décision en maintenant son chiffre d'affaires malgré de très fortes pressions client et concurrentielle sur les prix.

Dans un environnement incertain, nos objectifs sur les exercices à venir, clôturés en juin 2016 et juin 2017 doivent assurer un maintien en légère croissance du chiffre d'affaires, une progression forte de notre compétitivité et une consolidation continue de nos fonds propres et de notre trésorerie.

Prise de participation

Aucune prise de participation n'est intervenue durant l'exercice clos le 30 juin 2015.

Cession de participation

Néant.

Filiales et participations

Notre société a une participation au 30 juin 2015 dans la société de droit belge Holy-Dis S.A., dont elle détient 100 % du capital. La société Holy-Dis S.A. a réalisé un bénéfice de 30.267 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015, pour un chiffre d'affaires de 517.521 € contre un bénéfice de 19.252 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014 pour un chiffre d'affaires de 336.452 €.

Cette société ne détient aucune participation dans la société française Holy-Dis SA.

Conséquences sociales de l'activité de la société

Notre société maintient une politique RH de prudence et de strict maintien ou adaptation des effectifs dédiés à la R&D, au marketing produit et au service client, hors turnover normal des services.

Facteur de risques

Notre Société n'ayant pas de dette en devises et n'utilisant pas de produits dérivés, n'est pas soumise à des risques financiers particuliers.

Notre Société n'est en outre pas présente, ni ne développe d'activités dans des pays à régime ou économie instables.

Notre société est propriétaire de toutes les marques et brevets de ses dénominations commerciales ou produits en exploitation.



Evolution du cours

Le 17 janvier 2001, les titres de notre Société ont été inscrits à la cote du Marché Libre d'Euronext Paris (code Euroclear 7886). Le prix d'introduction a été fixé à 8,50 €.

Le titre qui avait régulièrement cédé du terrain face au repli généralisé des marchés pour tomber à un minimum de 0,24 € en mars 2004 valait 1,50 € fin juin 2010.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2009, notre société a accepté l'offre de radiation administrative de NYSE Euronext concernant sa cotation au marché libre. Elle est donc sortie de la cote le 1^{er} juillet 2010.

Actionnariat

Au 30 juin 2015, l'actionnariat de notre Société se répartit comme suit :

	Nombre de titres	%	Droits de vote	%
HOLY-Dis Holding	715 275	85,60%	715 275	85,60%
Public	120 295	14,40%	120 295	14,40%
Total	835 570	100,00%	835 570	100,00%

Présentation des comptes de l'exercice - Proposition d'affectation du résultat

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 400.190 €. Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 400.190 euros

A titre de dividendes aux actionnaires : 130.000 euros,

Le solde, soit 270.190 euros, en totalité au compte « Report à nouveau » qui s'élèverait ainsi à 457.598,28 euros.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 0,1556 euros par action, calculée sur la base du nombre d'actions.

Les dividendes seront mis en distribution à compter du 20 janvier 2016.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents et ce depuis 1998.



Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 102.499 € ainsi que l'impôt correspondant conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts.

Tableau des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, vous trouverez en annexe aux présentes le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau des délégations

Est joint au présent rapport, conformément aux dispositions de l'article L.225-100, alinéa 7, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit code. Il indique notamment qu'il n'y a aucune délégation en cours au 30 juin 2015.

Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que la participation des salariés au capital de notre Société selon la définition dudit article, au dernier jour de l'exercice, soit le 30 juin 2015, était de 0 % du capital de notre Société.

Nous vous informons également, conformément aux dispositions de l'article 225-211 du Code de commerce, que la société n'a opéré aucune acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement, n'a consenti aucune option d'achat et n'a attribué aucune action gratuite aux salariés ou aux dirigeants. La société n'a pas mis en place de plan stock options.

Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres (Art. L.621-18-2 du Code monétaire et financier)

Conformément audit article, nous vous informons que la société Holy-Dis Holding, actionnaire majoritaire de la société, a maintenu sa participation dans la société au cours de l'exercice à 85,6%.

Le Président a acquis à titre personnel 384 titres libérés par un ancien actionnaire public.



Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées par les dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce, régulièrement autorisées par votre conseil au cours de l'exercice écoulé.

Votre commissaire aux comptes en a été informé pour l'établissement du rapport spécial.

Conventions visées à l'article L 225-39 du Code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et ayant été significatives pour une des parties en raison de leur objet ou de leurs implications financières, a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à votre Commissaire aux Comptes.

Structure du capital social

Au 30 juin 2015, le capital social de notre Société s'élevait à 501.342 €, divisé en 835 570 actions d'une valeur nominale de 0,60 € chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

La Société n'a émis aucun emprunt obligataire.

Mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale du 6 décembre 2011 a approuvé l'attribution du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire au cabinet ERNST & YOUNG et Autres (438 476 913 R.C.S. NANTERRE) pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, ainsi que l'attribution du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant au cabinet AUDITEX (377 652 938 R.C.S. NANTERRE) pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Information sur les administrateurs de la société

Conformément aux dispositions résultant de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs de notre Société dans toute société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015 :

- Monsieur Bruno DELHAYE, Président et Directeur Général de la Société HOLY-DIS SA est également :
Président de la SAS HOLY-DIS HOLDING

- Monsieur Patrick CHASSAGNE, Représentant permanent de la société HOLY DIS HOLDING SAS, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA est également :
Gérant de la société INDEX SARL, Directeur Général de La Grande Boulangerie de Paris



- Monsieur Guy PASQUET, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA :
NEANT
- Monsieur J-C ORDONNEAU, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA :
est également :
Gérant de la société FMA

Vous allez, par ailleurs, entendre la lecture du rapport établi par le Président de votre Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Votre conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.



Monsieur Bruno DELHAYE
Président du Conseil d'Administration

